



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 06 MAI 2026

Le Conseil d'administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni le mercredi 06 mai 2026 à 18 heures, salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire de Camon et Président du C.C.A.S.

Membres présents :

Monsieur TELLIEZ Stéphane
Madame CHEVALIER Chantal
Madame JEROME Mélanie
Madame NOISELIET Nathalie
Madame TOUTAIN Juliette
Monsieur BOCQUILLON Alain
Monsieur ESPAÑA Olivier
Monsieur LE COINTE Yann
Monsieur TOSOLINI Franck

Membres excusés :

Madame BENEAT Virginie
Monsieur TOUPET Jean-Luc (procuration donnée à Monsieur Alain BOCQUILLON)

I – Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Stéphane TELLIEZ lit l'ordre du jour. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avis des membres : POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

II – Désignation des secrétaires de séances

Monsieur Stéphane TELLIEZ propose de désigner Madame Juliette TOUTAIN et Monsieur Franck TOSOLINI comme secrétaires de séance.

Avis des membres : POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

III – Adoption des procès-verbaux

Monsieur Stéphane TELLIEZ demande si des modifications sont à enregistrer aux procès-verbaux du 05/02/2026 et du 28/04/2026.

Après consultation des membres du Conseil d'Administration, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Avis des membres : POUR : ~~10~~ – CONTRE : 0 – ABSTENTION : ~~0~~ 1

IV – Affaires traitées

Monsieur Stéphane TELLIEZ fait lecture des affaires traitées depuis 05/02/2026.

Le CCAS de CAMON accompagne ses administrés sur leur accès aux droits, sur des thématiques et auprès de différents partenaires. Le CCAS intervient dans le cadre de l'aide sociale légale, facultative et sur d'autres compétences prises à son initiative et selon l'analyse des besoins sociaux recensés sur son territoire.

Depuis le 06 février 2026, le CCAS a accompagné ses administrés sur les dossiers suivants :

Missions obligatoires

Obligations Alimentaires	2
Domiciliations	5
Répertoire Communal des personnes vulnérables (nombre d'administrés recensés)	20

Missions facultatives

Distribution alimentaire « Banque Alimentaire »	114 bénéficiaires
Portages des repas à domicile (RAD)	31 bénéficiaires
Dossier d'aide à la personne via la CARSAT	1
Dossier d'aide à la personne via les mutuelles	1
Dossiers CSS « Complémentaire Santé Solidarité »	3
Accompagnements à la préparation des dossiers retraite et des retraites complémentaires	14
Aides à la saisie de la déclaration trimestrielle de la CAF	11
Dossiers APA	4
Dossiers MDPH	3

Les secours d'urgence

Dépannages alimentaires	2
-------------------------	---

Le maintien à l'énergie par la solidarité

Prises de rendez-vous avec les assistantes sociales du Conseil Départemental	5
--	---

Autres demandes particulières

Accompagnement à la demande de Carte d'Identité via l'interface ANTS	1
Accompagnement à la demande de Carte grise via l'interface ANTS	1
Rendez-vous au domicile des usagers pour un problème numérique	2
Aides à la recherche d'aide à domicile	2
Accompagnements à la demande de logement	5
Accompagnements à la demande de la carte déchetterie	2
Mutuelles (renseignements, envoi de mails)	20
Prises de rdv CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour violences conjugales	3
Aides à la création de compte (AMELI, AMSOM, CESU, ENGIE, mail)	6
Accompagnements à la rédaction de courrier de résiliation (internet, organisme de crédits, mutuelle)	4
Enquêtes du bailleur social (AMSOM, SIP)	7
Aides pour prise de rdv (compteur eau, assistance en gare)	2
Visites effectuées à domicile par les Contrats Civiques auprès des personnes âgées et handicapées depuis le 06/02/2026	70

Avis des membres : POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

V – Adoption du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Stéphane TELLIEZ fait lecture des données du Compte Financier Unique 2025, celles-ci sont concordantes avec les services de la Trésorerie.

Monsieur Stéphane TELLIEZ rappelle la délibération du 23 juin 2021, où le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CAMON a décidé d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 et de réaliser la dématérialisation des documents budgétaires au 1^{er} janvier 2022.

Ce changement comprend la production et l'édition du Compte Financier Unique (CFU).

Ce Compte Financier Unique a pour but d'unifier en un seul document les Comptes de Gestion des Trésoriers et les Comptes Administratifs des ordonnateurs. Cela permet de simplifier les processus administratifs tout en améliorant la présentation et la qualité des comptes et de faciliter l'exploitation et l'analyse de l'information budgétaire par les élus et les citoyens.

Aussi, après la vérification de la concordance des comptes 2025 entre les services de la Trésorerie et ceux de la commune, la production d'un Compte Financier Unique et son édition ont été effectués conjointement pour l'exercice 2025.

Il convient d'approuver les résultats de clôture de l'exercice 2025 fixés comme suit :

*** Section de Fonctionnement :**

- Réalisé en recettes :	142 478.79 €
- Réalisé en dépenses :	130 982.19 €
=> <u>Excédent de clôture de Fonctionnement</u> :	+ 11 496.60 €

+ Résultat reporté des exercices antérieurs : 99 980.92 €

*** Section d'Investissement :**

- Réalisé en recettes :	3 839.16 €
- Réalisé en dépenses :	940.14 €
=> <u>Excédent de clôture d'Investissement</u> :	+ 2 899.02 €

+ Résultat reporté des exercices antérieurs : 6 625.75 €

Avis des membres : POUR : 8 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 2

VI – Affectation du résultat de fonctionnement 2025

L'instruction sur la comptabilité des Collectivités Territoriales prévoit d'établir un Compte Administratif qui retrace les opérations de dépenses et de recettes dont les écritures ont été vérifiées conformes avec le Compte de Gestion du Trésorier, et de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1,

Résultats 2025 :

	<u>Résultat C.A 2024</u>	<u>Virement à la section d'Investissement</u>	<u>Résultat de l'exercice 2025</u>	<u>Chiffres 2025 à prendre en compte pour l'affectation du résultat</u>
Investissement	A 6 625.75 euros	B	C 2 899.02 euros	D=A+B+C 9 524.77 euros
Fonctionnement	A 99 980.92 euros	B	C 11 496.60 euros	E=A-B+C 111 477.52 euros

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Section de fonctionnement :

Article 002 : excédent de fonctionnement reporté, affectation de l'excédent reporté de fonctionnement 2025, soit 111 477.52 euros.

Monsieur Stéphane TELLIEZ propose d'affecter le résultat, soit 111 477.52 euros.

Avis des membres : POUR : 9 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

VII – Examen du budget primitif 2026

Madame Nathalie NOISELIET présente le budget proposé, élaboré en fonction :

- du rapport et débat d'orientation budgétaire ouvert ;
- de la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;

Il est proposé de le voter ainsi :

Le budget primitif de l'exercice 2026 est fixé à 272 427.13 euros et se décompose comme suit :

- section de fonctionnement	252 607.52	EUROS
- section d'investissement	19 819.61	EUROS

Le budget est annexé à ce procès-verbal.

Avis des membres : POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Observations :

Madame CHEVALIER fait observer que le budget est confortable, la subvention communale représentant presque 24% des recettes. De ce fait, elle émet le souhait qu'il serait nécessaire de revoir les critères d'accès pour les aides financières accordées aux administrés.

Madame NOISELIET informe les administrateurs que les critères seront revus lors du groupe de travail sur le règlement intérieur. Une date sera proposée ultérieurement.

Franck Tosolini pense qu'il est souhaitable d'engager rapidement une réflexion sur les contenants des repas portés à domicile au regard des excédents de fonctionnement du CCAS.

Ensuite il y a la prise de parole de Madame Chevalier, déjà présentes dans le PV proposé.

Monsieur Telliez informe que toute demande de modifications de budget est possible, cela passera par un Conseil d'Administration du CCAS.

VIII – Groupement de commandes entre la Commune de CAMON et le C.C.A.S. de CAMON pour la fourniture des repas livrés à domicile

Monsieur Stéphane TELLIEZ informe les membres du Conseil de la nécessité de renouveler le groupement de commandes avec le CAT des Alençons afin de pouvoir continuer la livraison des repas à domicile.

En effet, la commune de CAMON et le CCAS de CAMON ont actuellement recours au même prestataire pour la fourniture de repas. Ce marché se termine le 31 août 2026, il convient donc d'organiser une nouvelle consultation.

Afin de faciliter la gestion des marchés publics de livraison de repas à destination des personnes âgées et de mutualiser les procédures de passation des marchés, la commune de CAMON et le CCAS souhaitent passer un groupement de commandes en application du Code de la Commande Publique. Les modalités de fonctionnement de ce groupement sont définies par convention qui doit être signée par la commune et par le CCAS. La commune sera désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de lancer les procédures de mise en concurrence, de désigner les titulaires, de signer et notifier les marchés.

Par conséquent, il est proposé au Conseil D'Administration du CCAS d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Observations : POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Madame Chantal CHEVALIER réitère sa requête, énoncée lors du Conseil Municipal du 29/04/2026 où ce point a également été abordé, les élu.es de la liste « Camon avec vous »

demandent que le cahier des charges qui sera soumis à consultation intègre un critère de qualité et de circuit court pour permettre une amélioration qualitative des repas, la diversification des sources de protéines, de lutter contre le gaspillage alimentaire et qu'une attention particulière soit portée à la réduction des emballages plastiques ou à usage unique pour permettre l'utilisation de contenants réutilisables dans le respect des lois Egalim et Climat et Résilience (août 2021)"

Monsieur Stéphane TELLIEZ prend note de la demande de Madame Chantal CHEVALIER.

IX – Groupement de commandes entre Somme Numérique et le C.C.A.S. de CAMON pour les usages numériques

Monsieur Stéphane TELLIEZ explique que le CCAS de Camon bénéficie d'un prix préférentiel en se rattachant au groupement de commandes réalisé par Somme Numérique pour les collectivités territoriales, dans le cadre du changement de son matériel numérique (imprimante, scanner, photocopieur).

Pour ce groupement, le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrête à la notification et à la coordination du groupement. Les membres exécuteront les marchés pour leurs propres besoins.

L'intérêt du groupement de commandes est la coordination des marchés publics nécessaire à la mise en œuvre des services suivants :

- Services de communications électroniques, de connectivité associée et d'équipements associés,
- Technologies et moyens d'impression.

Par conséquent, il est proposé au Conseil D'Administration du CCAS d'approuver la convention d'adhésion au groupement de commandes « usages numériques », coordonné par le Syndicat Mixte Somme Numérique et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Avis des membres : POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Monsieur Franck TOSOLINI souhaite que, dans le cadre d'un achat, les entreprises du secteur soient systématiquement consultées afin de privilégier les commerçants de proximité.

X – Examen des demandes d'aides financières

Madame Nathalie NOISELIET informe les membres du Conseil d'Administration qu'il n'y a aucune demande d'aide financière à présenter.

XI – Questions diverses

Monsieur Alain BOCQUILLON souligne la pénurie de bénévoles lors des mardis dans le cadre de la distribution de la Banque Alimentaire.

Après de nombreux échanges relatifs à cette problématique, il a été décidé de solliciter l'aide des bénéficiaires de la distribution de la Banque Alimentaire, des élus (es), des associations, des administrés.

Il a également été identifié le besoin d'un 2ème référent pour épauler Alain Bocquillon.

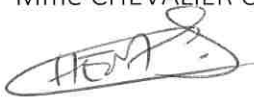
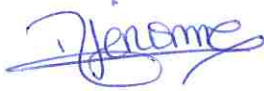
D'autres points ont été apportés notamment sur l'organisation de la collecte du samedi 13 juin : la pesée des denrées pour faciliter la complétude du tableau, la mise en place d'un planning pour la présence des bénévoles le jour J a été évoqué.

Pour communiquer sur ces besoins d'aide, les moyens de communication dématérialisés de la commune seront utilisés tels que les courriels, les panneaux d'affichages interactifs, les réseaux

sociaux pour la diffusion des affiches / flyers et les bulletins municipaux. Si toutefois, il y avait une mobilisation forte importante pour le 13 juin, les candidatures réceptionnées seront à nouveau sollicitées pour la collecte nationale des 06, 07 et 08 novembre prochain.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h14.

Ont signé les membres présents,

M. TELLIEZ Stéphane 	M. BENEAT Virginie	M. BOCQUILLON Alain Pouvoir à N. ESPAÑA	Mme CHEVALIER Chantal 
M. ESPAÑA Olivier 	Mme JEROME Mélanie 	M. LE COINTE Yann	Mme NOISELIET Nathalie 
M. TOSOLINI Franck 	M. TOUPET Jean-Luc 	Mme TOUTAIN Juliette 	

